**I. Lisez le texte :**

Le Monde, éditorial

Grâce pour Bové !

C’est une lourde sanction que la justice vient d’infliger à José Bové pour le saccage de culture transgéniques, en 1998 à Nérac, où il avait détruit, avec deux autres syndicalistes de la Confédération paysanne, des sacs de maïs appartenant au semencier suisse Novartis, puis en 1999 à Monpellier où, avec deux autres militants, il s’était attaqué à des plants de riz cultivés par un organisme de recherche, le Cirad. En rejetant son pouvoir, la Cour de cassation a confirmé la peine de six mois de prison ferme à laquelle il avait été condamné en appel, le 20 décembre 2001, pour cette dernière affaire et effacé du même coup le sursis dont était assortie la peine de huit mois prononcée contre lui, le 18 février 1998, pour la première affaire. Sauf grâce présidentielle, le dirigeant de la Confédération paysanne devra donc passer, au total, quatorze mois derrière les barreaux pour les deux opérations de « *destruction* » et « *dégradation* » du bien d’autrui qu’il a menées au nom de son combat contre les OGM.

 Sans doute peut-on considérer que José Bové n’a que ce qu’il mérite. D’abord parce qu’il a pris le risque de faire appel d’un jugement qui, en première instance, ne le condamnait qu’à une peine avec sursis. Ensuite et surtout parce qu’il a choisi délibérément cette stratégie de la provocation, qu’il qualifie de « *désobéissance civile* » ou de « *non-violence active* » justifiée, selon lui, par « *l’état de nécessité*» : en violant la loi, il s’expose à être puni et fait même de cette posture son principal outil de propagande.

 Pourtant, il est clair que José Bové n’est pas un délinquant comme les autres. Il agit en militant politique, au service d’une cause, qu’il défend à sa manière, et il serait normal qu’il soit jugé comme tel. De ce point de vue, la peine qu’il s’apprête à subir est, à l’évidence, excessive. On peut être en désaccord à la fois avec ses idées et avec ses méthodes, mais on ne peut admettre que les motivations de son combat soient ignorées ou négligées par la justice lorsque celle-ci est appelée à statuer sur son sort. La tactique de la Confédération paysanne, a expliqué son avocat, consiste à ne jamais porter atteinte aux personnes, mais autorise, dans certains cas, à « *attenter aux biens* ». L’indulgence des tribunaux peut se justifier face à un acte qui n’est pas individuel, mais relève de l’action collective syndicale. Envoyer un responsable syndical en prison pour la mise en scène, fût-elle condamnable, de ses idées ne ferait qu’alourdir inutilement le climat social en France. D’autant plus que l’indulgence pénale, voire l’absence de poursuites, semble la règle pour les violences commises par d’autres forces paysannes, qui, à la différence de la Confédération, sont marquées à droite.

 Le paradoxe est que la seule issue acceptable passe désormais par la grâce du président de la République, que sollicitent José Bové et plusieurs organisations politiques ou syndicales. Cette demande de grâce témoigne bien que l’impasse dans laquelle José Bové et ses amis se sont engagés, au point d’être désormais dépendants de Jacques Chirac. Mais y compris par leurs actions provocatrices, ils ont su susciter une vaste réflexion sur des questions graves, des OGM à la « malbouffe ». Une réflexion qui devra désormais prendre d’autres formes.

jeudi 21 novembre 2002

**II. Associez les mots de la colonne gauche à leur définition :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  1 | m délinquant |  | A | ajournement, remise à une date postérieure |
|  2 | statuer sur |  | B | appliquer (une peine matérielle ou morale) |
|  3 | attenter à |  | C | action par laquelle on attaque devant une juridiction supérieure la décision d’un tribunal inférieur |
|  4 | relever de |  | D | lui ajouter qqc. |
|  5 | solliciter qqn. |  | E | faire une tentative criminelle contre qqn. /qqc. |
|  6 | m pourvoi |  | F | personne contrevenant à une règle de droit pénal, qui s’expose, de ce fait, à des poursuites |
|  7 | f Cour de cassation |  | G | prier qqn., faire appel à lui de façon pressante, en vue d’obtenir qqc. |
|  8 | ferme |  | H | être dans la dépendance ( d’une autorité supérieure), dépendre |
|  9 | m soursis |  | I | prendre une décision sur qqc. |
| 10 | assortir qqc. de qqc. |  | J | qui est conclu définitif, sur quoi on ne revient pas |
| 11 | infliger |  | -- |  -------------------------------------------------- |

**Complétez les phrases par une préposition et /ou un article si c’est nécessaire :**

1. Il agit en militant politique, .......... service d’une cause, qu’il défend .......... sa manière.
2. .......... ce point de vue, la peine qu’il s’apprête .......... subir est, .........  évidence, excessive.
3. On peut être .......... désaccord à la fois .......... ses idées et .......... ses méthodes.
4. La justice est appelée .......... statuer .......... son sort.
5. La tactique de la Confédération consiste .......... ne jamais porter atteinte .......... personnes.
6. Il s’était attaqué .......... des plants de riz cultivés .......... un organisme .......... recherche, le Cirad.
7. L’indulgence pénale semble la règle pour les violences commises par d’autres forces paysannes, qui, .......... différence de la Confédération, sont marquées à droite.

**Complétez les phrases suivantes par un pronom relatif (et une préposition) :**

1. C’est une lourde sanction ............... la justice vient d’infliger à José Bové pour le saccage de cultures transgéniques, en 1998 à Nérac, ............... il avait détruit, avec deux autres syndicalistes de la Confédération paysanne, des sacs de maïs appartenant au semencier suisse Novartis.
2. La Cour de cassation a confirmé la peine de six mois de prison ferme ............... il avait été condamné en appel.
3. La seule issue acceptable passe désormais par la grâce du président de la République, ............... sollicitent José Bové et plusieurs organisations politiques ou syndicales.
4. Cette demande de grâce témoigne bien de l’impasse ............... José Bové et ses amis se sont engagés.

 **Mettez le verbe « être » à la forme convenable :**

1. Il est clair que José Bové ne .............................. pas un délinquant comme les autres.
2. Il agit en militant politique et il serait normal qu’il .............................. jugé comme tel.
3. On ne peut pas admettre que les motivations de son combat .............................. ignorées ou négligées par la justice.

**TEST** (José Bové)

**GR VOC / 20**

**1. Complétez les phrases suivantes par un préposition ou / et un article : / 6 pts**

1. Ses gestes sont violents ................................... différence des nôtres.

2. Personne ne voudrait passer sa jeunesse ................................... barreaux, autrement dit personne ne voudrait être ................................... prison.

3. Ces sacs de maïs appartenaient ................................... semencier Novartis.

4. Il a été condamné ................................... une lourde peine.

5. ................................... total, ce n'est pas une mauvaise affaire.

6. Trois ans de prison ................................... sursis*.*

7. Je suis ................................... désaccord ................................... ses idées.

8. La télévision n’est pas un outil ................................... propagande.

9. Sa méthode consiste ................................... simuler une maladie.

10. La Cour ................................... cassation a confirmé cette peine.

**2. Trouvez les mots définis : / 3 pts**

1. Qui est conclu, définitif, sur quoi on ne revient pas .........................................................

2. Action de désobéir .........................................................

3. Prendre une décision sur un cas, une affaire. .........................................................

**3. Donnez la définition des mots suivants : / 3 pts**

m militant ...............................................................................................................................

infliger ...............................................................................................................................

solliciter ...............................................................................................................................

**4. Traduisez les phrases suivantes en français : / 8 pts**

1. Jest jasne, że José Bové nie jest (takim) przestępcą jak inni.

........................................................................................................................................................

2. Prezydent mógłby ułaskawić przestępcę.

........................................................................................................................................................

3. Ta decyzja świadczy o pobłażliwości sądu / wymiaru sprawiedliwości.

........................................................................................................................................................

4. Ma to, na co zasługuje.

........................................................................................................................................................

**Pour aller plus loin :**

**quelques expressions**  **prison etc.**

|  |  |
| --- | --- |
| être en prison | być w więzieniu |
| s’évader d’une prison | uciec z więzienia |
| peine de prison | kara więzienia |
| faire de la prison | przebywać w więzieniu |
| condamné à 5 ans de prison pour avoir tué... | skazany na 5 lat więzienia za zabicie… |
| condamné à la prison à vie | skazany |
| peine capitale, peine de mort = exécution | najwyższa kara, kara śmierci |
| bénéficier d’une remise de peine | skorzystać ze zmniejszenia kary |
| sous peine de | pod karą |
| défense d’afficher sous peine d’amende | zakaz naklejania pod karą grzywny |
| être condamné à perpétuité | być skazanym na dożywocie |
| m bourreau | kat |
| détenir un délinquant en prison | trzymać przestępcę w więzieniu |
| détention provisoire | tymczasowe aresztowanie |
| arrestation et détention | zatrzymanie i aresztowanie |
| faire subir la torture à qqn. | zadać komuś tortury |
| m supplice | tortury, kara cielesna |
| Le suspect est en garde à vue | Podejrzany jest zatrzymany (na 48 godzin) |
| coupable | winny |
| f culpabilité | wina, karygodność |
| culpabiliser : donner un sentiment de culpabilité | obwiniać |
| inculper, accuser | oskarżać |
| punir | ukarać |
| f punition | kara |
| « Crime et Châtiment », roman de Dostoïevski. | « Zbrodnia i Kara » |

**CORRIGÉ**

**II. Associez les mots de la colonne gauche à leur définition :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  1 | m délinquant | F | A | ajournement, remise à une date postérieure |
|  2 | statuer sur | I | B | appliquer (une peine matérielle ou morale) |
|  3 | attenter à | E | C | action par laquelle on attaque devant une juridiction supérieure la décision d’un tribunal inférieur |
|  4 | relever de | H | D | lui ajouter qqc. |
|  5 | solliciter qqn. | G | E | faire une tentative criminelle contre qqn. /qqc. |
|  6 | m pourvoi | C | F | personne contrevenant à une règle de droit pénal, qui s’expose, de ce fait, à des poursuites |
|  7 | f Cour de cassation |  | G | prier qqn., faire appel à lui de façon pressante, en vue d’obtenir qqc. |
|  8 | ferme | J | H | être dans la dépendance ( d’une autorité supérieure), dépendre |
|  9 | m soursis | A | I | prendre une décision sur qqc. |
| 10 | assortir qqc. de qqc. | D | J | qui est conclu définitif, sur quoi on ne revient pas |
| 11 | infliger | B | -- |  -------------------------------------------------- |

**Complétez les phrases par une préposition et /ou un article si c’est nécessaire :**

1. Il agit en militant politique, AU service d’une cause, qu’il défend À sa manière.
2. DE ce point de vue, la peine qu’il s’apprête À subir est, À L’ évidence, excessive.
3. On peut être EN désaccord à la fois AVEC ses idées et AVEC ses méthodes.
4. La justice est appelée À statuer SUR son sort.
5. La tactique de la Confédération consiste À ne jamais porter atteinte AUX personnes.
6. Il s’était attaqué À des plants de riz cultivés PAR un organisme DE recherche, le Cirad.
7. L’indulgence pénale semble la règle pour les violences commises par d’autres forces paysannes, qui, À LA différence de la Confédération, sont marquées à droite.

**Complétez les phrases suivantes par un pronom relatif (et une préposition) :**

1. C’est une lourde sanction QUE la justice vient d’infliger à José Bové pour le saccage de cultures transgéniques, en 1998 à Nérac, OÙ il avait détruit, avec deux autres syndicalistes de la Confédération paysanne, des sacs de maïs appartenant au semencier suisse Novartis.
2. La Cour de cassation a confirmé la peine de six mois de prison ferme À LAQUELLE il avait été condamné en appel.
3. La seule issue acceptable passe désormais par la grâce du président de la République, QUE sollicitent José Bové et plusieurs organisations politiques ou syndicales.
4. Cette demande de grâce témoigne bien de l’impasse DANS LAQUELLE José Bové et ses amis se sont engagés.

 **Mettez le verbe « être » à la forme convenable :**

1. Il est clair que José Bové n’EST pas un délinquant comme les autres.
2. Il agit en militant politique et il serait normal qu’il SOIT jugé comme tel.
3. On ne peut pas admettre que les motivations de son combat SOIENT ignorées ou négligées par la justice.

**TEST** (José Bové)

**GR VOC / 20**

**1. Complétez les phrases suivantes par un préposition ou / et un article : / 6 pts**

1. Ses gestes sont violents à la différence des nôtres.

2. Personne ne voudrait passer sa jeunesse derrière les barreaux, autrement dit personne ne voudrait être en prison.

3. Ces sacs de maïs appartenaient au semencier Novartis.

4. Il a été condamné à une lourde peine.

5. Au total, ce n'est pas une mauvaise affaire.

6. Trois ans de prison avec sursis*.*

7. Je suis en désaccord avec ses idées.

8. La télévision n’est pas un outil de propagande.

9. Sa méthode consiste à simuler une maladie.

10. La Cour de cassation a confirmé cette peine.

**2. Trouvez les mots définis : / 3 pts**

1. Qui est conclu, définitif, sur quoi on ne revient pas ferme

2. Action de désobéir désobéissance

3. Prendre une décision sur un cas, une affaire. statuer sur

**3. Donnez la définition des mots suivants : / 3 pts**

m militant ...............................................................................................................................

infliger ...............................................................................................................................

solliciter ...............................................................................................................................

**4. Traduisez les phrases suivantes en français : / 8 pts**

1. Jest jasne, że José Bové nie jest (takim) przestępcą jak inni.

Il est clair que José Bové n’est pas un délinquant comme les autres.

2. Prezydent mógłby ułaskawić przestępcę.

Le président pourrait faire grâce au délinquant.

3. Ta decyzja świadczy o pobłażliwości sądu / wymiaru sprawiedliwości.

Cette décision témoigne de l’indulgence des tribunaux.

4. Ma (tylko) to, na co zasługuje.

Il n’a que ce qu’il mérite.